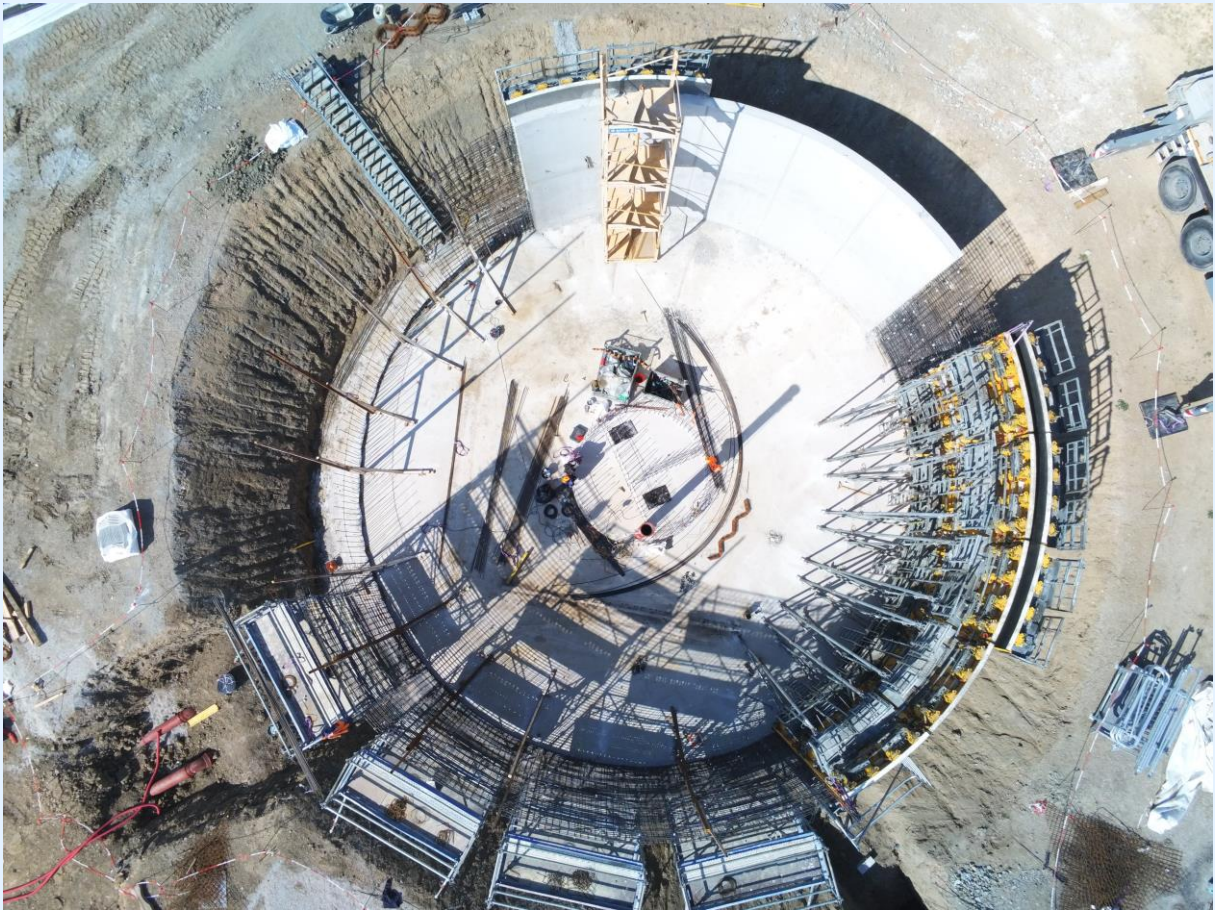


RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT



Chantier extension station d'épuration - Bages

EXERCICE 2022

Table des matières

<u>Note liminaire</u>	2
<u>Caractérisation technique du service assainissement</u>	3
Description générale	3
Structure et mode de gestion du service	3
Moyens humains.....	4
La population et son raccordement.....	4
Les industries et leur raccordement.....	5
Le réseau de collecte des eaux usées.....	5
Nombre d'interventions sur le réseau.....	7
Le système d'épuration des eaux.....	8
Les normes de rejets des stations d'épuration.....	15
<u>Tarification et recettes du service</u>	17
Modalités de tarification	17
Prix du service	17
Recettes d'exploitation du service.....	23
<u>Indicateurs de performance</u>	25
La population et son raccordement.....	25
Le réseau de collecte des eaux usées.....	25
Le système d'épuration des eaux usées	28
Les rejets des stations d'épuration.....	29
Les usagers et le service	30
<u>Financement des investissements</u>	31
Montants financiers des travaux engagés.....	31
En-cours de la dette et montant des amortissements	31
Abandons de créances.....	32
Programme pluriannuel de travaux	32
<u>Annexe : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse</u>	33

Note liminaire

Le présent rapport relatif au service d'assainissement est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante pour adoption, un ou plusieurs rapports, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'utilisateur et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995 ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.

Caractérisation technique du service assainissement

Description générale

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CC ACVI) regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Sorède et Villelongue-dels-Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Une permanence est disponible pour les abonnés du service d'assainissement au siège de la CC ACVI à Argelès-sur-Mer, situé 3 impasse de Charlemagne, par téléphone au 04.68.81.63.77 ou par mail (assainissement@cc-acvi.com ou serviceclient@cc-acvi.com).

Le service d'astreinte de la Régie des Eaux permet de répondre à toutes les urgences 7j/7 et 24h/24 h (tél : 04.68.81.63.77 ou 04.68.95.21.95).

Structure et mode de gestion du service

Le service a pour missions la collecte, le transport et le traitement des effluents, ainsi que la relation à la clientèle.

Ces missions sont exercées en régie sur l'ensemble du territoire. La Régie des Eaux assure en effet elle-même l'exploitation du service dont elle prend en charge l'ensemble de l'investissement et du fonctionnement.

Autorité territoriale	Communes concernées	Date début de contrat	Mode de gestion	Ancien gestionnaire
CDC	Argelès-sur-Mer	1956	Régie	/
	Laroque-des-Albères Montesquieu-des-Albères Palau-del-Vidre Saint-André Saint-Génis-des-Fontaines Sorède Villelongue-dels-Monts	2002		Régie municipale
	Banyuls-sur-Mer Cerbère Collioure Port-Vendres	2010		SGAD (affermage) Véolia (Concession)
	Elne, Ortaffa	2014		Saur (affermage)
	Bages	2017		Saur (affermage)

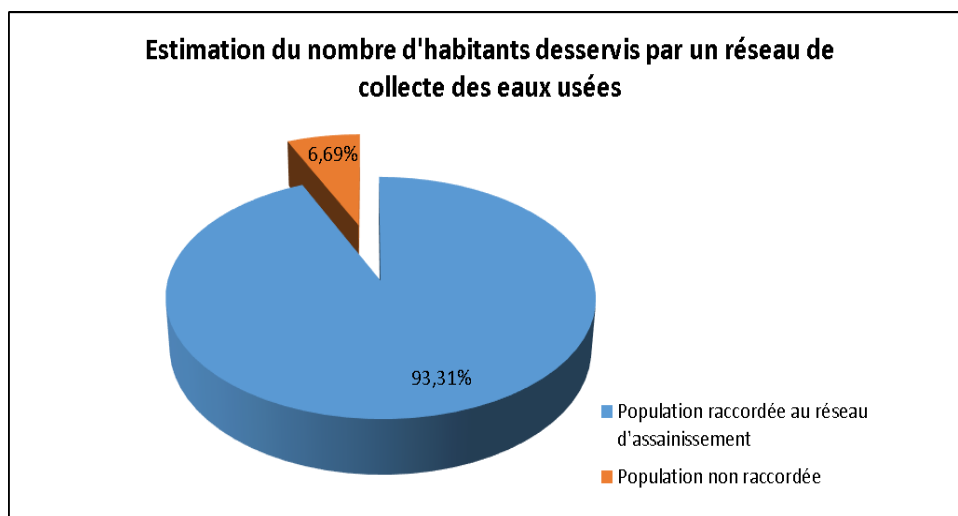
Moyens humains

Le service est composé de 39 équivalents temps plein (incluant les temps de travail des services administratifs affectés au service de l'assainissement) plus 5 saisonniers en période estivale. Ils assurent l'entretien ainsi que le fonctionnement du réseau, des postes de relevages, des différentes stations et du laboratoire d'analyses.

La population et son raccordement

Communes	Population*	Nombre d'abonnements eaux usées	Habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées
	VP181	VP056	D201.0
ARGELÈS-SUR-MER	10844	8828	10115
BAGES	4507	2391	4419
BANYULS-SUR-MER	4839	3645	4658
CERBÈRE	1316	1062	1285
COLLIOURE	2429	3501	2341
ELNE	9518	4537	8921
LAROQUE-DES-ALBÈRES	2221	1628	1913
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	1273	656	797
ORTAFFA	1722	978	1631
PALAU-DEL-VIDRE	3137	1619	2939
PORT-VENDRES	4070	3058	3878
SAINT-ANDRÉ	3462	2008	3158
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	2864	1714	2613
SORÈDE	3446	2313	3287
VILLELONGUE-DELS-MONTS	1877	1103	1723
TOTAL	57 525	39 041	53 678

* Chiffres de l'INSEE



Les industries et leur raccordement

Communes	Nombre d'autorisations de déversements d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte	Nombre d'établissements industriels raccordés au réseau de collecte
ARGELÈS-SUR-MER	4	23
BAGES	1	1
BANYULS-SUR-MER	0	22
CERBÈRE	1	2
COLLIOURE	0	10
ELNE	1	Non recensé
LAROQUE-DES-ALBÈRES	0	3
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	0	4
ORTAFFA	0	0
PALAU-DEL-VIDRE	0	3
PORT-VENDRES	0	8
SAINT-ANDRÉ	0	2
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	0	5
SORÈDE	0	0
VILLELONGUE-DELS-MONTS	0	1
TOTAL	7	84

Le réseau de collecte des eaux usées

La totalité du réseau de collecte du territoire est un réseau séparatif, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux de pluie ont un réseau de collecte distinct.

Le nombre de postes de relevage indiqué correspond aux ouvrages exploités par la Régie.

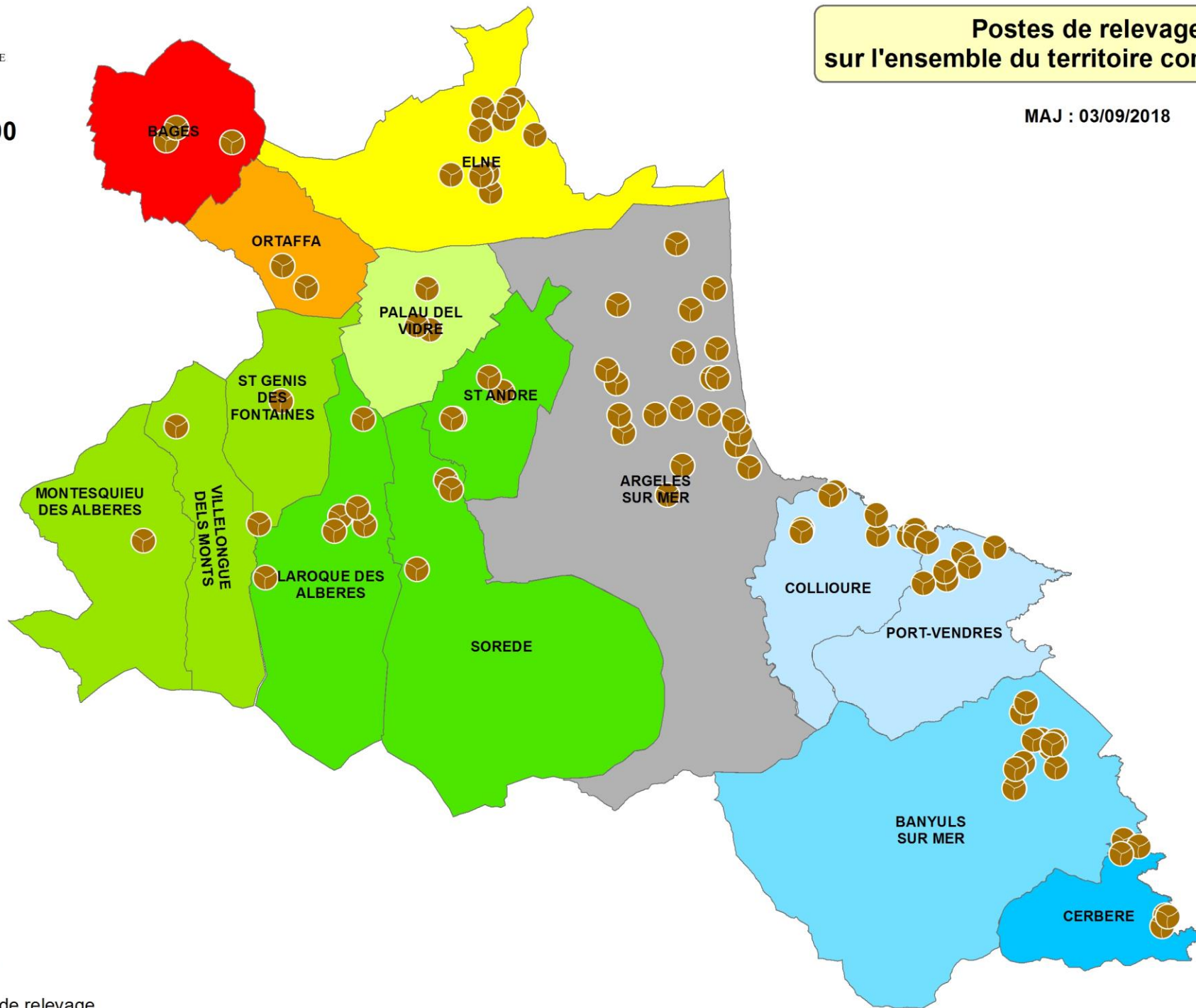
Communes	Linéaire de réseau (km)	Postes de relevage	Déversoirs d'orage
	VP200		
ARGELÈS-SUR-MER	118,75	23	3
BAGES	28,24	3	0
BANYULS-SUR-MER	39,86	12	2
CERBÈRE	20,16	8	1
COLLIOURE	31,79	8	2
ELNE	47,45	9	0
LAROQUE-DES-ALBÈRES	29,30	6	2
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	14,40	3	0
ORTAFFA	10,66	3	0
PALAU-DEL-VIDRE	19,87	3	1
PORT-VENDRES	29,09	7	2
SAINT-ANDRÉ	26,00	4	0
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	25,76	1	0
SORÈDE	36,59	2	1
VILLELONGUE-DELS-MONTS	20,50	3	2
TOTAL	498,420	95	16




1:120 000

Postes de relevage sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende

 Poste de relevage



Nombre d'interventions sur le réseau

Communes	Nombre d'interventions *	Nombre de points noirs **
ARGELÈS-SUR-MER	243	114
BAGES	99	49
BANYULS-SUR-MER	123	52
CERBÈRE	23	14
COLLIOURE	84	44
ELNE	269	95
LAROQUE-DES-ALBÈRES	55	24
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	42	13
ORTAFFA	27	11
PALAU-DEL-VIDRE	60	28
PORT-VENDRES	79	29
SAINT-ANDRÉ	71	32
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	30	19
SORÈDE	104	43
VILLELONGUE-DELS-MONTS	36	17
TOTAL	1 345	584

* Interventions sur le réseau excluant les interventions sur les unités techniques

** Un point noir est un point structurel du réseau nécessitant au moins deux interventions par an. Ces points correspondent chacun à une rue.

► **En consacrant une partie du budget à l'amélioration des zones de points noirs (ex : remplacement des siphons par des boîtes à passage direct ; réparations de canalisations, etc.), nous réduisons de manière drastique le nombre d'interventions des prochaines années.**

Le système d'épuration des eaux

Sur le territoire de la Régie, la CC ACVI exploite 14 stations d'épuration, réparties selon le modèle suivant.

NB : « DBO₅ » désigne une demande biochimique en oxygène pendant 5 jours et les boues mentionnées sont évacuées et revalorisées en les mélangeant à des déchets végétaux pour la fabrication de compost.

STEP ARGELÈS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune d'Argelès-sur-Mer
Date de mise en service	Juillet 2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	20 000 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	126 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	7 560 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 1500m ; prof : 22m)
Volume traité en 2022	2 245 181 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	1 771 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	410,9 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	383,0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,1 %

STEP BAGES	
Territoire collecté	Commune de Bages
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	850 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	5 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	300 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2022	266 188 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	393 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	70,1 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	65,7 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,0 %

STEP BANYULS-SUR-MER	
Territoire collecté	Commune de Banyuls-sur-Mer
Date de mise en service	2011
Filière épuratoire	Biologique à procédé membranaire
Capacité en volume journalier	2 741 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 400m ; prof : 22m)
Volume traité en 2022	367 336 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	392 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	76,4 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	72,9 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,4 %

STEP CERBÈRE	
Territoire collecté	Commune de Cerbère
Date de mise en service	1992
Filière épuratoire	Physico-chimique associée à un traitement biologique de type biofiltre
Capacité en volume journalier	1 125 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	7 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	450 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Épandage sur bassin versant du ravin del Llaure et infiltration dans la zone alluvionnaire de l'aval du ravin de Peyrefitte
Volume traité en 2022	102 822 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	55 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	25,0 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	21,9 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	91,8 %

STEP DOMAINE DES ALBÈRES (LAROQUE-DES-ALBÈRES)	
Territoire collecté	Lotissement du Domaine des Albères
Date de mise en service	1970
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	225 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	1 500 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	90 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Laroque
Volume traité en 2022	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	8,5 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	1,5 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	1,0 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,8 %

STEP ELNE	
Territoire collecté	Commune d'Elne
Date de mise en service	2004
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement du phosphore et biofiltration
Capacité en volume journalier	3 345 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	15 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	900 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Agouille de la Mar
Volume traité en 2022	578 737 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	571 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	203,2 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	197,6 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,1 %

STEP ORTAFFA	
Territoire collecté	Commune d'Ortaffa
Date de mise en service	2013
Filière épuratoire	Biologique à boues activées
Capacité en volume journalier	462 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	3 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	182 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2022	77,543 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	100 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	23,8 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	25,6 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,3 %

STEP PALAU-DEL-VIDRE	
Territoire collecté	Commune de Palau-del-Vidre
Date de mise en service	1984 et 2012 (réhabilitation)
Filière épuratoire	Biologique à boues activées associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	700 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	4 700 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	282 kg DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Riberette
Volume traité en 2022	189 067 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	172 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	37,5 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	35,2 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,0 %

STEP PORT- VENDRES COLLIOURE	
Territoire collecté	Communes de Port-Vendres et Collioure
Date de mise en service	1994 (prétraitement) et 2009 (extension biologique)
Filière épuratoire	Biologique de type SBR (Sequencing Batch reactor)
Capacité en volume journalier	5 400 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	32 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 920 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Mer Méditerranée (L : 260m; prof : 20m)
Volume traité en 2022	590 916 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	669 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	166,4 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	151,4 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	96,5 %

STEP INTERCOMMUNALE 1 (SAINT-ANDRÉ)	
Territoire collecté	Communes de Laroque-des-Albères, Saint-André, Sorède
Date de mise en service	2002
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement bactériologique
Capacité en volume journalier	2 550 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	17 000 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	1 020 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Rivière de Saint-André
Volume traité en 2022	54 276 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	503 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	140,0 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	137,6 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	99,2 %

STEP INTERCOMMUNALE 2 (VILLELONGUE-DELS-MONTS)	
Territoire collecté	Communes de Montesquieu-des-Albères, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts
Date de mise en service	2016
Filière épuratoire	Biologique à boues actives associée à un traitement du phosphore et à un traitement bactériologique.
Capacité en volume journalier	2 160 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	14 400 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	864 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	Tech
Volume traité en 2022	103 772 m ³
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	280 kg DBO ₅
Quantité de boues produites 2022 (tonnes de matières sèches)	108,9 tonnes
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	107,1 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,7 %

STEP DE COSPRONS (PORT- VENDRES)	
Territoire collecté	Hameau de Cosprons
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs digesteurs et filtration sur un lit de sable.
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg de DBO ₅ /j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2022	Pas de comptage
Charge organique journalière moyenne en kg DBO ₅ /j	280 kg DBO ₅
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0,687 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	98,7 %

STEP DU MAS PARER (BANYULS-SUR-MER)	
Territoire collecté	Mas Parer
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et filtration sur lit de sable
Capacité en volume journalier	30 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	150 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	9 kg DBO/j
Milieu récepteur	La Baillaury
Volume traité en 2022	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2022 ^{*p9} (tonnes de matières sèches)	0,210 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée

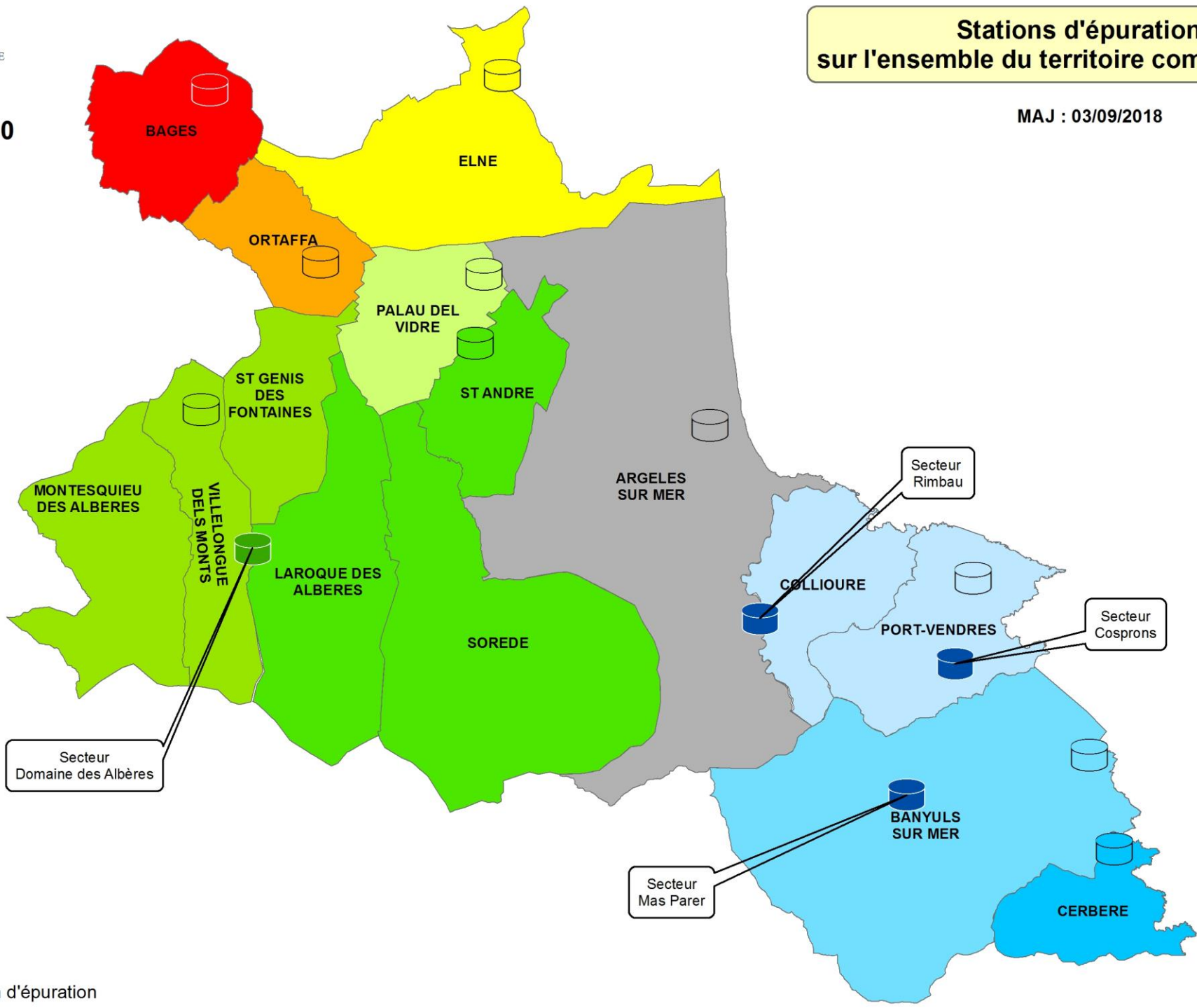
STEP DU RIMBAU (COLLIOURE)	
Territoire collecté	Hameau du Rimbau
Date de mise en service	1982
Filière épuratoire	Décanteurs-digesteurs et infiltration
Capacité en volume journalier	18 m ³ /j
Capacité en équivalents habitants (EH)	100 EH
Capacité de traitement en DBO ₅ ^{p9}	6 kg DBO/j
Milieu récepteur	Infiltration
Volume traité en 2022	Pas de comptage
Quantité de boues évacuées 2022 ^{p9} (tonnes de matières sèches)	0,079 tonnes
Rendement épuratoire moyen en DBO ₅	Pas de donnée




1:120 000

Stations d'épuration sur l'ensemble du territoire communautaire

MAJ : 03/09/2018



Légende

 Station d'épuration





Les normes de rejets des stations d'épuration

Stations d'épuration	Arrêtés	Normes de rejet												
		Concentrations (mg/l)						u/100ml		Rendements (%)				
		DBO ₅	DCO	MES	NTK	NGL	PT	E-Coli	Entérocoques	DBO ₅	DCO	MES	NTK	PT
ARGELÈS-SUR-MER	663/1998 du 04/03/98	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
BAGES	3277/2002	19	70	35	6	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BANYULS-SUR-MER	688/89	25	125	35	/	/	/	100	/	80	75	90	/	/
CERBÈRE	DREAL/DE/2017184-0002	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
DOMAINE DES ALBÈRES	du 18/06/1972	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
ELNE	804/2002	15	50	35	5	15	1	/	/	/	/	/	/	90
ORTAFFA	2013220/0008	25	125	35	/	/	/	/	/	70	75	90	/	/
PALAU-DEL-VIDRE	294//2007 du 29/01/2007	15	90	25	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	96	88	95	85	/
PORT- VENDRES - COLLIOURE	4102 du 19/11/2007	25	125	35	/	/	/	/	/	80	75	90	/	/
INTERCOMMUNALE 1 SAINT- ANDRÉ	2479/2000 du 13/7/00	25	125	35	15	/	/	1000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
INTERCOMMUNALE 2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	2013150-0004 du 30/05/2013	25	125	35	15	/	2	2000 (saison)	1000 (saison)	/	/	/	/	/
RIMBAU	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
COSPRONS	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/
MAS PARER	Du 21/07/2015	35	200	50	/	/	/	/	/	60	60	50	/	/

Légende : DBO₅ : demande biochimique en oxygène pendant 5 jours – DCO : demande chimique en oxygène – MES : matières en suspension – NTK : azote total – NGL : azote global – PT : phosphore total

Tarification et recettes du service

Modalités de tarification

✓ *Abonnement et consommation*

Les tarifs de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022 et 1^{er} janvier 2023 ont été fixés par les délibérations :

- n° DL2021-0300 lors de la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021.
- n° DL2022-0233 lors de la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022.

✓ *Autres prestations*

Les bordereaux de prix de l'ensemble des tarifs aux usagers sont disponibles sur le site internet de la CC ACVI (<https://www.cc-acvi.com/vivre-et-habiter/eau-assainissement/services-aux-clients/facturation-tarification/>).

Ils ont été fixés par la délibération n° DL2021-0272 lors de la séance du Conseil Communautaire du 22 novembre 2021.

Prix du service

✓ *Tarifs de l'assainissement au 1^{er} janvier 2023*

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 par commune sont décrits dans les tableaux suivants.

ARGELÈS-SUR-MER		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		43,55
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		0,50
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,14
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

BAGES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		31,84
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,25
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,25

TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

BANYULS-SUR-MER		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		15,80
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		2,05
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		2,05
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

CERBÈRE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		15,80
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,49
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,49
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

COLLIOURE / PORT-VENDRES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		15,80
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		2,07
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		2,07
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

ELNE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		39,75
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,14
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,14
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

LAROQUE-DES-ALBÈRES / SAINT GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS / MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		24,88
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,18
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,18
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

ORTAFFA		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		45,74
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,93
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,93
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE		
Détail de facturation		Prix au 01/01/23 (€HT)
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT		
ASSAINISSEMENT		
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT (annuel)		19,63
CONSO ASST TRANCHE 1 < 100m ³ (m ³)		1,18
CONSO ASST TRANCHE 2 > 100m ³ (m ³)		1,18
TAXES ET REDEVANCES		
	TVA	10,00%
	MODERNISATION DES RÉSEAUX - AERMC (m ³)	0,16

✓ *Facture type et variations*

Les factures suivantes précisent les variations entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023 et sont données pour une consommation annuelle d'un ménage de référence (120m³) :

ARGELÈS SUR MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	40,34	43,55	7,96%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (< 100m ³)	100	0,27488	0,50	81,90%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (> 100m ³)	20	1,12028	1,14	1,76%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		109,43	135,55	23,87%
	TVA (10%)	10,94	13,56	23,87%
	MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	120,38 €	149,11 €	
	Prix total TTC au m³	1,00 €	1,24 €	

BAGES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	26,96	31,84	18,10%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (< 50m ³)	50	1,24318	1,25	0,55%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (> 50m ³)	70	1,24318	1,25	0,55%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		195,34	201,04	2,92%
	TVA (10%)	18,71	20,10	2,92%
	MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	214,88	221,14 €	
	Prix total TTC au m³	1,79 €	1,84 €	

BANYULS-SUR-MER				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	15,80	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	2,04638	2,05	0,18%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	2,04638	2,05	0,18%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		280,57	281,00	0,15%
TVA (10%)		27,24	28,10	0,15%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		308,62 €	309,10 €	
Prix total TTC au m³		2,57 €	2,58 €	

CERBÈRE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	15,80	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,51638	1,49	-1,74%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,51638	1,49	-1,74%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		216,97	213,80	-1,46%
TVA (10%)		20,88	21,38	-1,46%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		238,66 €	235,18 €	
Prix total TTC au m³		1,99 €	1,96 €	

COLLIOURE / PORT- VENDRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Evolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	15,80	15,80	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	2,06638	2,07	0,18%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	2,06638	2,07	0,18%
MODERNISATION DES RESEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		282,97	283,40	0,15%
TVA (10%)		27,48	28,34	0,15%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		311,26 €	311,74 €	
Prix total TTC au m³		2,59 €	2,60 €	

ELNE				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	36	39,75	10,42%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,12028	1,14	1,76%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,12028	1,14	1,76%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		189,63	195,75	3,23%
TVA (10%)		18,14	19,58	3,23%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		208,60 €	215,33 €	
Prix total TTC au m³		1,74 €	1,79 €	

LAROQUE-DES-ALBÈRES / SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES / VILLELONGUE-DELS-MONTS/MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	19	24,88	30,95%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,16278	1,18	1,48%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,16278	1,18	1,48%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		177,73	185,68	4,47%
TVA (10%)		16,95	18,57	4,47%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		195,51 €	204,25 €	
Prix total TTC au m³		1,63 €	1,70 €	

ORTAFFA				
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT				
ASSAINISSEMENT				
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	45,74	45,74	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,93248	1,93248	0,00%
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,93248	1,93248	0,00%
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		296,84	296,84	0,00%
TVA (10%)		29,68	29,68	0,00%
MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³		326,52 €	326,52 €	
Prix total TTC au m³		2,72 €	2,72 €	

PALAU-DEL-VIDRE / SAINT-ANDRÉ / SORÈDE					
Détail de facturation	Quantité	Prix au 01/01/22 (€HT)	Prix au 01/01/23 (€HT)	Évolution	
ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT					
ASSAINISSEMENT					
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	13	19,63	51,00%	
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 1 (<50m ³)	50	1,16278	1,18	1,48%	
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT TRANCHE 2 (>50m ³)	70	1,16278	1,18	1,48%	
MODERNISATION DES RÉSEAUX (AERMC)	120	0,16	0,16	0,00%	
Montant total HT pour 120 m³ part ASSAINISSEMENT		171,73	180,43	5,06%	
		TVA (10%)	16,35	18,04	5,06%
		MONTANT TOTAL TTC pour 120 m³	188,91 €	198,47 €	
		Prix total TTC au m³	1,57 €	1,65 €	

► En 2022, une étude de lissage du prix de l'assainissement a été engagée puis mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023, l'objectif étant une tarification unique à l'échéance 2030.

Recettes d'exploitation du service

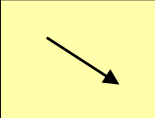
Recettes d'exploitation (€HT)						
	Redevances d'assainissement (€HT)	Redevances modernisation des réseaux (€HT)	Prestations travaux (€HT)	PFAC (€HT)	Primes pour épuration (€HT)	Autres produits annexes (€HT)
ARGELÈS-SUR-MER	1 769 902,30	282 795,84	35 390,18	27 776,36	139 536,97	3 276,57
BAGES	333 970,39	31 593,44	8 263,06	10 326,44	0	457,53
CÔTE VERMEILLE	2 096 945,56	154 044,96	27 555,89	25 845,89	74 725,57	37 608,56
ALBÈRES	1 348 557,47	156 187,84	60 616,30	224 242,72	63 391,32	4 406,34
ELNE	857 719,20	93 995,04	12 092,40	15 508,55	46 691,52	1 265,09
ORTAFFA	200 031,79	12 911,04	5 372,09	5 550,00	7 222,74	313,02
TOTAL	6 607 126,71	731 528,16	149 289,92	309 249,96	331 568,12	47 327,11

Communes	Volume facturés (m3)	Montant des recettes liées à la facturation pour l'année 2022 (€HT)
	VP068	DC184
ARGELÈS-SUR-MER	1 792 330	2 052 156,77
BAGES	216 724	365 486,76
BANYULS-SUR-MER	321 862	767 341,36
CERBÈRE	102 656	189 024,66
ELNE	640 846	950 354,89
DOMAINE DES ALBÈRES		
ORTAFFA	80 361	212 889,55
PALAU-DEL-VIDRE	123 590	184 667,47

PORT-VENDRES-COLLIOURE	533 132	1 294 007,40
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	560 083	828 938,44
INTERCOMMUNALE N°2- VILLELONGUE-DELS-MONTS	324 851	496 307,74
TOTAL	4 696 435 m3	7 341 175,04 €HT

	Montant des impayés sur factures 2021 au 31/12/22	Montant TTC des factures émises en 2021	Taux d'impayés
	VP268	VP185	P257.0
ARGELÈS-SUR-MER	21 655,20	1 900 091,48	1,14
BAGES	12 879,60	386 114,38	3,34
CÔTE VERMEILLE	72 079,94	2 270 300,94	3,17
ALBÈRES	36 961,99	1 488 545,78	2,48
ELNE	28 853,67	908 520,03	3,18
ORTAFFA	4 883,77	210 048,98	2,33
TOTAL	177 314,17	7 163 621,59	2,48

**Taux d'impayés sur les factures
d'eau de l'année précédente
(P257.0)**

2021 3,32%	2022 2,48%	
----------------------	----------------------	--

Indicateurs de performance

Communes	Taux de desserte
	P201.1
ARGELÈS-SUR-MER	99%
BAGES	
BANYULS-SUR-MER	
CERBÈRE	
COLLIOURE	
ELNE	
LAROQUE-DES-ALBÈRES	
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	
ORTAFFA	
PALAU-DEL-VIDRE	
PORT- VENDRES	
SAINT-ANDRÉ	
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	
SORÈDE	
VILLELONGUE-DELS-MONTS	

La population et son raccordement

Taux de desserte (P201.1)		
2021 99%	2022 99%	→

Le réseau de collecte des eaux usées

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées (P202.2B)		
2021 91%	2022 91%	→

Stations d'épuration	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines)
	P203.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU DEL VIDRE	Conforme
PORT-VENDRES-COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P203.3)

2021 100%	2022 100%	→
---------------------	---------------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).

Système d'assainissement	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
	P253.2
ARGELÈS-SUR-MER	0,30%
BAGES	0,90%
BANYULS-SUR-MER	0,11%
CERBÈRE	0,07%
ELNE	0,26%
DOMAINE DES ALBÈRES	0,00%
ORTAFFA	0,80%
PALAU DEL VIDRE	0,04%
PORT-VENDRES-COLLIOURE	0,13%
INTERCOMMUNALE N°1- SAINT ANDRÉ	0,17%
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	0,21%
TOTAL	0,25%

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

2021 0,28%	2022 0,25%	→
----------------------	-----------------------------	---

** L'indicateur est calculé sur la base des travaux réceptionnés en 2022.*

Communes	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
	P252.2
ARGELÈS-SUR-MER	96
BAGES	174
BANYULS-SUR-MER	130
CERBÈRE	69
COLLIOURE	138
ELNE	200
LAROQUE-DES-ALBÈRES	82
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES	90
ORTAFFA	103
PALAU-DEL-VIDRE	141
PORT-VENDRES	100
SAINT-ANDRÉ	123
SAINT-GÉNIS-DES-FONTAINES	74
SORÈDE	118
VILLELONGUE-DELS-MONTS	83
TOTAL	117

Nb de points du réseau de collecte par 100 km de réseau nécessitant des interventions de curage fréquentes. (P252.2)

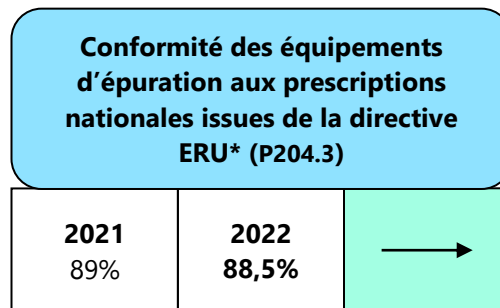
2021 60	2022 117	↗
-------------------	---------------------------	---

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

2021 100	2022 100	→
--------------------	---------------------------	---

Le système d'épuration des eaux usées

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P204.3
ARGELÈS-SUR-MER	Conforme
BAGES	Non conforme
BANYULS-SUR-MER	Conforme
CERBÈRE	Conforme
ELNE	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Conforme
ORTAFFA	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	Non conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRÉ	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS-MONTS	Conforme



** L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH (équivalents habitants).*

Les rejets des stations d'épuration

Stations d'épuration	Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau			Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du Service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
	P254.3			P205.3
ARGELÈS-SUR-MER	2021 99,4%	2022 98,1%	→	Conforme
BAGES	2021 91,7%	2022 87,5%	↗	Non conforme
BANYULS-SUR-MER	2021 100%	2022 100%	→	Conforme
CERBÈRE	2021 83,3%	2022 91,7%	↗	Conforme
DOMAINE DES ALBÈRES	Station non concernée			Conforme
ELNE	2021 100%	2022 100%	→	Conforme
ORTAFFA	2021 100%	2022 100%	→	Conforme
PALAU-DEL-VIDRE	2021 100%	2022 100%	→	Conforme
PORT-VENDRES - COLLIOURE	2021 96,2%	2022 96,2%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°1 SAINT ANDRE	2021 100%	2022 100%	→	Conforme
INTERCOMMUNALE N°2 VILLELONGUE-DELS- MONTS	2021 100%	2022 100%	→	Conforme

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU* (P205.3)

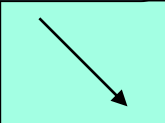
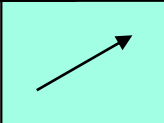
2021 98,4%	2022 92%	↘
---------------	-------------	---

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

2021 100%	2022 100%	↘
--------------	--------------	---

* L'indicateur est calculé seulement pour les stations de capacité de plus de 2000 EH.

Les usagers et le service

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P256.2)			Taux de réclamations (P258.1)		
2021 0,095	2022 0,075		2021 0,09	2022 0,24	

Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés

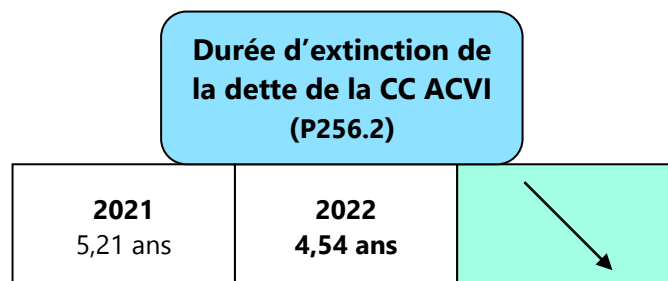
	En-cours de la dette au 31 décembre (€HT)	Annuité de l'emprunt (€HT)	Épargne brute (CAF Brute) (€HT)	Durée d'extinction de la dette de la CC ACVI (années)
	VP182		VP183	P256.2
ARGELÈS-SUR-MER	964 600,86	83 182 €	582 590,31	1,66
BAGES	136 604,98	36 829	147 337,16	0,93
CÔTE VERMEILLE*	6 805 191,65	721 895	770 658,33	8,83
ALBÈRES**	2 990 828,47	376 088	530 082,43	5,64
ELNE	326 604,16	74782,09	454 444,15	0,72
ORTAFFA	467 502,48	53128,49	89 816,52	5,21
TOTAL	11 691 332,60	1 345 904,45	2 574 928,90	4,54

	Montant des travaux réalisés (€HT)	Subventions d'investissement (€HT)
	DC 195	
ARGELÈS-SUR-MER	415 900	48 558,59
BAGES	2 110 142	788 618,51
CÔTE VERMEILLE*	284 300	42 043,69
ALBÈRES**	184 344	229 815,17
ELNE	368 607	7 845,64
ORTAFFA	13 623	9 405,14
TOTAL	3 376 916,94 € HT	1 126 286,74 € HT

* Côte Vermeille : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

** Albères : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.

En-cours de la dette et montant des amortissements

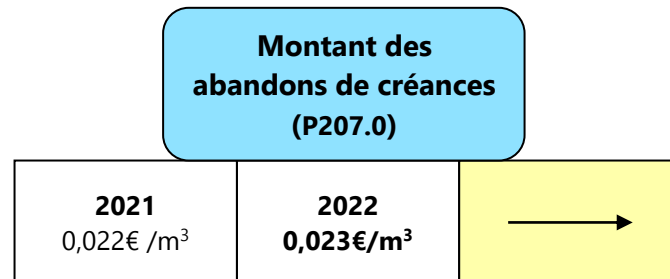


Abandons de créances

	Abandons de créances (€HT)	Volumes facturés (m³)	Abandons de créances (€/m³)
	VP119	VP068	P207.0
ARGELÈS-SUR-MER	21 946,34	1 792 330	0,012
BAGES	5 612,29	216 724	0,026
CÔTE VERMEILLE*	31 428,80	957 650	0,033
ALBÈRES**	32 551,26	1 008 524	0,032
ELNE	11 224,57	640 846	0,018
ORTAFFA	2 244,91	80 361	0,028
TOTAL	105 008,17 €	4 696 435 m³	0,022 €/m³

* Côte Vermeille : Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Port-Vendres.

** Albères : Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau-del-Vidre, Saint-Génis-des-Fontaines.



Programme pluriannuel de travaux

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté pour l'exercice 2022.

**Annexe : Note d'information de
l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée et Corse**

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

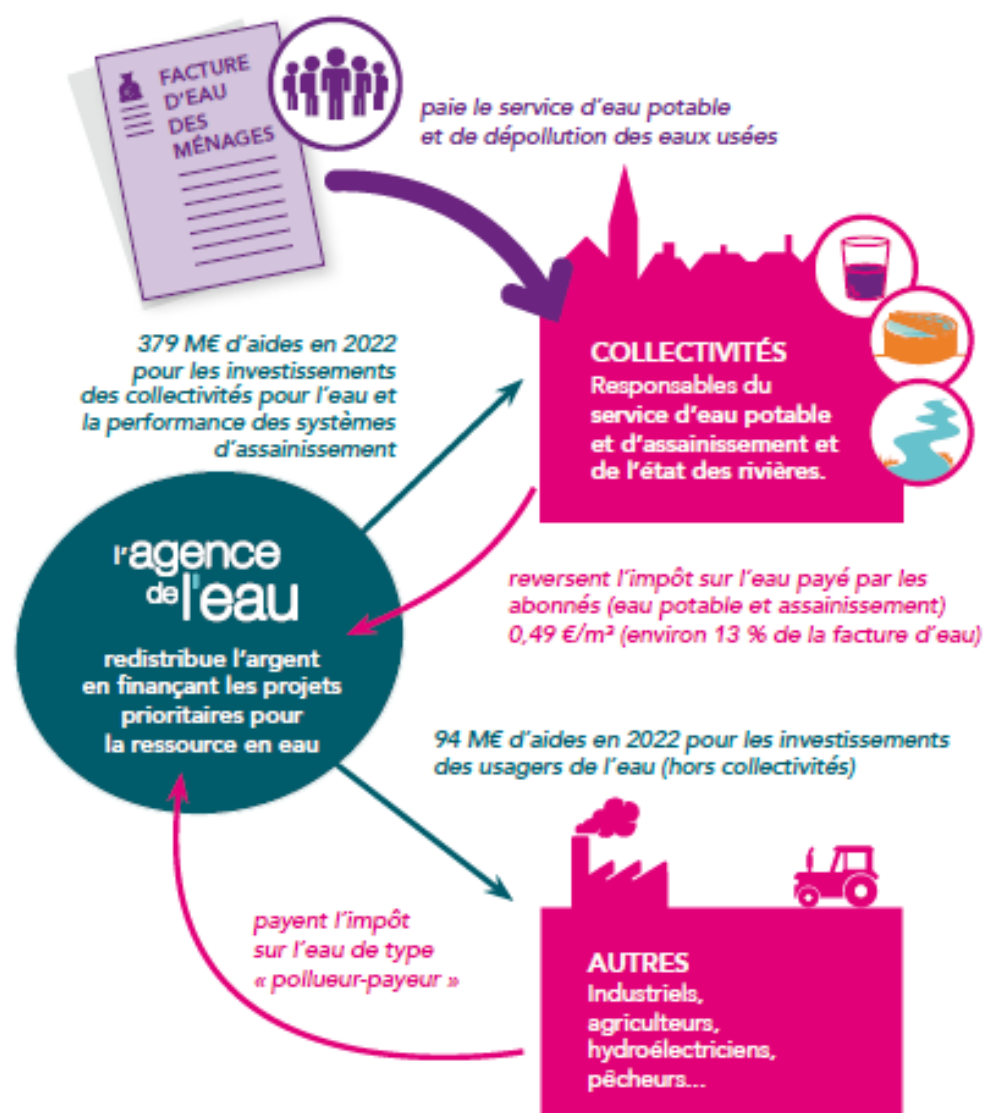
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,87 € TTC/m³ et de 4,30 € TTC/m³ en France*. Environ 13 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, spécialisé dans la protection de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,8 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel. 5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

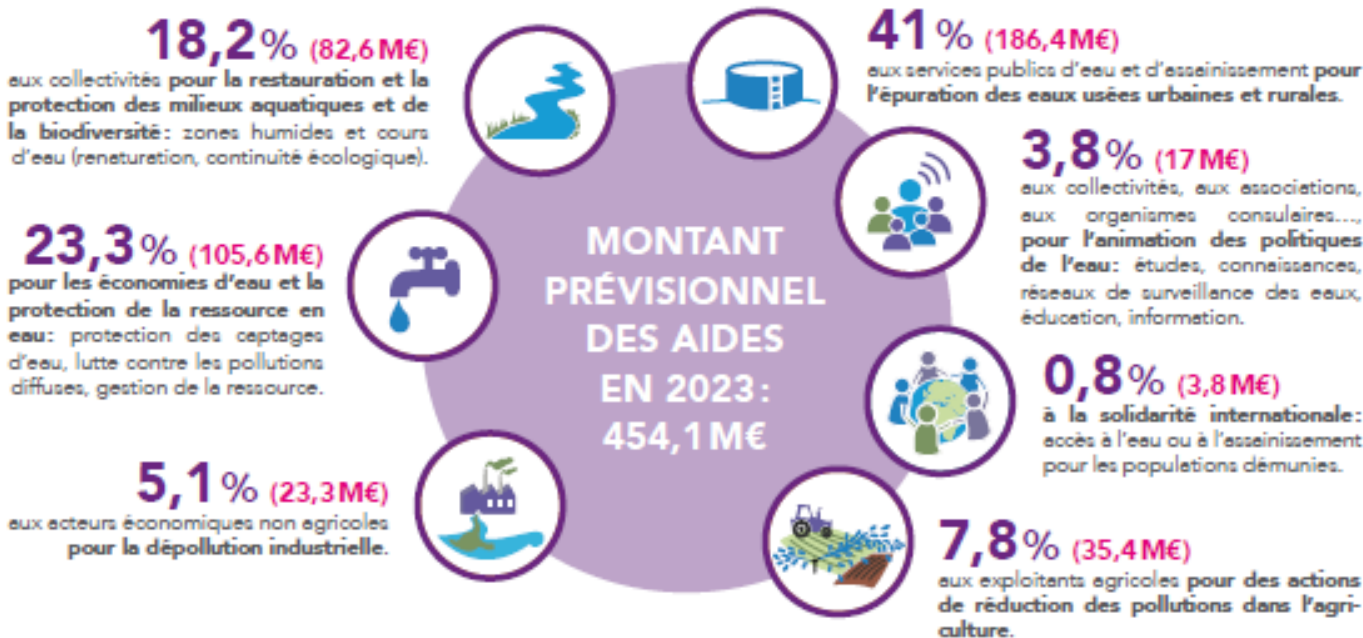
2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.



Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

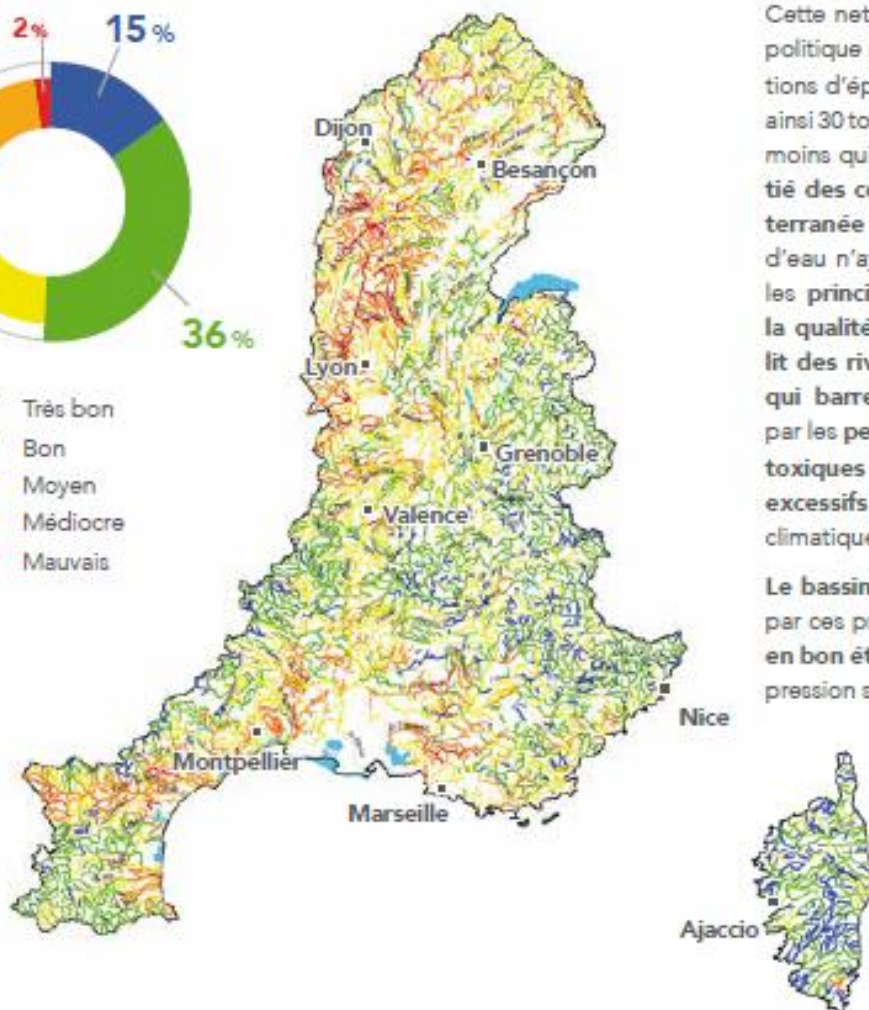
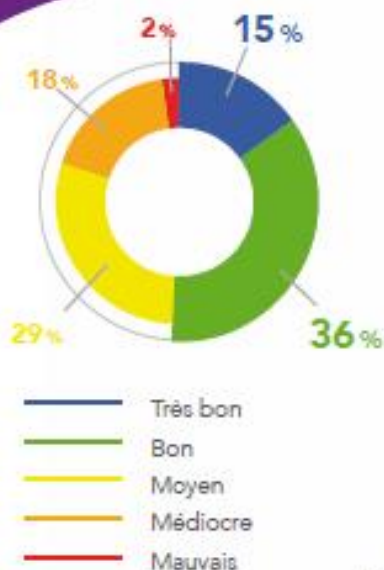


- **Solidarité envers les communes rurales**: l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes